



Bulletin Officiel

N° 5452 Lundi 02 Octobre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CME**AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE**

FCP VALEURS QUIETUDE 2017 2

AVIS DES SOCIETES**LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE**

FCP VALEURS QUIETUDE 2017 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 3-8

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT - 9-12

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOTIPAPIER 13-17

HANNIBAL LEASE 18-22

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOTUVER 23

ATTIJARI LEASING 23

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE –AGE - 24

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP -AGO - 25

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP -AGE - 25

COURBE DES TAUX

26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES - ARRETES AU 30/06/2017**

- CARTHAGE CEMENT

ANNEXE III**ETATS FINANCIERS ANNUELLES - ARRETES AU 31/12/2016**

- FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

- FCPR MAXESPOIR

AVIS DU CMF

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2017

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°12-2012 du 12 avril 2012

Adresse : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 29 septembre 2017, d'agréer la liquidation du fonds commun de placement «FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », suite à l'expiration de sa durée de vie.

2017 - AC - 231

AVIS DE SOCIETES

LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2017

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°12-2012 du 12 avril 2012

Adresse : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS, gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2017, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'en application:

- des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, elle a obtenu en date du 29 septembre 2017 l'agrément de la liquidation du fonds.
- des dispositions de l'article 22 du code des Organismes de Placement Collectif, elle assume les fonctions de liquidateur du fonds.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 29 septembre 2017.

2017 - AS - 5248

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21. 941.250 DTs divisés en 21.941. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Té Boulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2017..

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« SOTIPAPIER »

Société Anonyme au capital de 26 105 500 dinars devisé en 23 950 000 actions de valeur nominale 1.090 dinar entièrement libérées.

Siège social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SOTIPAPIER de 26 105 500 dinars à 30 456 415.940 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOTIPAPIER, tenue le 22/05/2017, a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société SOTIPAPIER d'un montant de 14 968 747.500 TND, composé d'un montant nominal de 4 350 915.940 TND majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND pour le porter de 26 105 500 TND à 30 456 415.940 TND, et ce, par l'émission de 3 991 666 nouvelles actions émises au prix de 3.750 TND, soit 1.090 TND de valeur nominale et 2.660 TND de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes et porteront jouissance à partir du 1er janvier 2017.

SOTIPAPIER procédera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription susmentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une seconde étape : à limiter le montant total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois quart (3/4) de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- financer la stratégie d'investissement qui repose sur une augmentation de la capacité de production du produit TESTLINER, visant entre autres une substitution à l'importation, et une amélioration de la qualité du papier afin de favoriser l'activité export. La société prévoit ainsi d'augmenter sa production totale de 55 000 tonnes par an à 80 000 tonnes.
- améliorer la trésorerie de la société.

- Suite -

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de SOTIPAPIER sera augmenté de 4 350 915.940 TND, majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND par souscription en numéraire et par émission de 3 991 666 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 3 991 666 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 1.090 TND
- Prime d'émission : 2.660 TND
- Prix de souscription : 3.750 TND
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative
- Parité : 01 action nouvelle pour 06 actions anciennes

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission va être opérée au prix de trois dinars sept cent cinquante millimes (3.750 TND) par action, soit un dinar quatre-vingt-dix millimes (1.090 TND) de valeur nominale et deux dinars six cent soixante millimes (2.660 TND) de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOTIPAPIER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 3 991 666 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) anciennes et ce, du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/10/2017** au **17/11/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SOTIPAPIER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3.750 TND, représentant un nominal de 1.090 TND et une prime d'émission de 2.660 TND.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08 003 0005132010490 34** ouvert auprès de la Banque BIAT agence Centre d'Affaires de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **27/10/2017** à 17H à BIATCapital ou CGF.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BIATCapital ou CGF), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Tunisie Clearing, et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 23 950 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (3 991 666 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions (article 29 des statuts).

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

- Suite -

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOTIPAPIER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 23 950 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOTIPAPIER inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **09/10/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 3 991 666 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630031» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630023» durant la période de souscription préférentielle soit du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0979 en date du 31/08/2017, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOTIPAPIER (13, rue Ibn Ab Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie) ; de BIATCapital intermédiaire en bourse, (Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis) et CGF, intermédiaire en bourse, (17, Rue de l'île de Malte - Immeuble Lira -Les Jardins du Lac II) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2017 de l'émetteur seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

Caractéristiques :

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus².

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de MAC SA www.macsacom.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

La Société Tunisienne de Verrerie –SOTUVER-

SA au capital de 23 438 096 dinars divisé en 23 438 096 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga – Tunisie

RC : B061252004; **Tel :** 72 640 650 ; **Fax :** 72 640 701

BMCE Capital Securities , intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la **Société Tunisienne de Verrerie –SOTUVER-** et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **06 Septembre 2016**, et objet du prospectus visé par le CMF en date du **14 Août 2017** sous le numéro **17-0977**, a été réalisée par l'émission de **1 635 216** actions ordinaires de nominal un **(1)** dinar l'action, avec une prime d'émission de **(2,500)** dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté **25 073 312** dinars divisé en **25 073 312** actions nominatives de nominal un **(1)** dinar et l'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.

2017 - AS - 5239

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Attijari Leasing

Société Anonyme au capital social de 25.000.000 de dinars divisé en 2.500.000 d'actions de valeur nominale 10 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac

RC : B125651997; **Tel :** 00 216 71 862 122 ; **Fax :** 00 216 71 861 545

Attijari intermédiation , intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Attijari Leasing** » et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **28 avril 2017** a été réalisée par l'émission de **250 000** actions ordinaires de nominal dix **(10)** dinars l'action, avec une prime d'émission de huit **(8)** dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté **27 500 000** dinars divisé en **2 750 000 actions** nominatives de nominal dix **(10)** dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2017 - AS - 5238

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Messieurs les actionnaires de la **Banque de Tunisie et des Emirats** (B.T.E) sont convoqués à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** qui aura lieu le **Mercredi 04 Octobre 2017 à 13 H 00** au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des statuts mis à jour de la Banque conformément aux dispositions de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tous les documents afférents à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 octobre 2017, à 10h00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2016.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2016.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2016.
7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice
10. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016.
11. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs
12. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.
13. Désignation des membres du comité permanent d'audit interne.
14. Désignation des Commissaires aux comptes.
15. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs et le PDG dans d'autres sociétés.
16. Pouvoirs pour les formalités.

2017 - AS - 5243

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 26 octobre 2017, à 11h00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Continuité de l'activité de l'entreprise.
2. Amendement des statuts.
3. Pouvoirs pour les formalités.

2017 - AS - 5244

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 OCTOBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,293%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,305%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,355%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,406%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,456%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,480%	999,210
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,507%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,557%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,758%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,935%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,953%	995,573
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,015%	932,906
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,111%	991,421
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,468%	978,982
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,727%	967,224
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,823%	968,946
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		968,419
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,120%	958,736
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,169%	989,201
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,221%	935,228
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,359%	939,493
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		936,525
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,437%	932,092
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,470%	927,926
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,502%	924,109
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		911,705
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,810%	904,582
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,852%		917,717
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,925%	913,951
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,712

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,274	169,323		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	114,528	114,567		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,008	98,038		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,083	100,111		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,087	15,092		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,293	110,333		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
7 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,550	1,551		
8 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,585	108,667		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
9 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,204	41,216		
10 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,738	55,751		
11 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,908	117,985		
12 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,223	113,302		
13 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,580	139,434		
14 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	518,786	518,362		
15 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,700	118,515		
16 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	128,542	128,235		
17 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	139,331	138,888		
18 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	121,341	120,869		
19 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,179	106,797		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	157,373	156,518		
21 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,765	93,809		
22 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,136	98,934		
23 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,905	150,656		
24 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,058	132,880		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	101,850	101,648		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,069	101,842		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,380	21,296		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 301,250	2 295,894		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	121,956	120,503		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	153,668	152,911		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	165,908	163,850		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	17,139	16,843		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	En dissolution	En liquidation		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 285,160	5 251,156		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,676	2,656		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,310	2,298		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,223	1,226		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,103	1,103		
40 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,119	1,115		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,119	1,115		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	118,144	117,084		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,748	119,737		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	1003,180	1003,389		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,599	10,433		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,059	107,124
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,227	102,257
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,225	104,260
49 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,453	101,486
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	103,147	103,185
51 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,240	106,272
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,644	103,688
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,957	100,984
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,920	102,936
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	101,355	101,383
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,209	103,241
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,547	102,577
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,832	105,870
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,113	104,143
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,070	103,098
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,753	101,786
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,361	103,390
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,739	101,784
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,968	103,002
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,441	104,468
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,878	101,916
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,001	102,042
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,427	104,455
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,569	101,599

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,517	10,520
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,709	102,737
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,091	103,129
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,020	104,049
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,334	10,338
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,248	58,019
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,534	101,325
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,475	17,469
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	295,253	294,025
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,746	29,737
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 327,471	2 322,598
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,425	71,438
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,567	54,591
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,631	104,965
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	90,976	91,156
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,800	10,767
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,552	11,492
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,283	14,202
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,633	12,567
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,790	13,775
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,155	12,151
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	148,517	148,333
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,135	141,045
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,152	9,113
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,790	102,669
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	87,112	86,516
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,665	88,619
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,453	96,537
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	97,177	97,330
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,505	96,428
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,341	10,308
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	105,036	104,334
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	150,275	150,221
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,130	107,058
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	105,860	105,106
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	208,612	206,140
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	187,180	185,966
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,053	157,618
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,653	22,332
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	142,095	141,312
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	122,006	119,947
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 911,344	8 920,377
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	81,913	81,556
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	1004,364	992,068
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5664,843	5586,479
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5063,538	5023,811
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,643	100,738
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,204	112,835
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 914,871	10 810,735

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-», par l'ouverture au public des fonds « FCP MOUASSASSETT », « FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » , « FCP AMEN SELECTION » et de la Société d'Investissement à Capital Variable « SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE » et le déclassement des fonds « AL AMANAH ETHICAL FCP », « FCP BIAT- CROISSANCE », « FCP BIAT- EQUILIBRE », « FCP BIAT-PRUDENCE », « AL AMANAH EQUITY FCP » et « FCP CAPITALISATION ET GARANTIE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963

30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
---	--	------------

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

58.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92 Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
93.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(4)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(5) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE

La Société CARTHAGE CEMENT

Siège social: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société de CARTHAGE CEMENT, publie ci-dessous, ses états financiers Intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes: Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed HZAMI.

BILAN
Arrête au 30 juin
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
		<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2016</u>
ACTIFS				
<u>Actifs non courants</u>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		3 560 928	3 416 374	3 454 035
Moins : Amortissements		(1 550 443)	(1 239 351)	(1 396 226)
	1	<u>2 010 485</u>	<u>2 177 023</u>	<u>2 057 809</u>
Immobilisations corporelles		965 594 091	950 648 878	958 455 180
Moins : Amortissements		(234 939 663)	(192 063 866)	(213 233 305)
	2	<u>730 654 428</u>	<u>758 585 012</u>	<u>745 221 875</u>
Immobilisations financières		7 787 898	6 188 764	5 931 972
Moins : Provisions		(124 967)	(124 967)	(124 967)
	3	<u>7 662 931</u>	<u>6 063 797</u>	<u>5 807 005</u>
		<u>740 327 844</u>	<u>766 825 832</u>	<u>753 086 689</u>
Autres actifs non courants	4	-	7 285 854	-
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>740 327 844</u>	<u>774 111 686</u>	<u>753 086 689</u>
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		68 484 880	61 837 857	69 775 057
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)	(472 805)
	5	<u>68 012 075</u>	<u>61 365 052</u>	<u>69 302 252</u>
Clients et comptes rattachés		28 384 470	27 266 072	22 963 170
Moins : Provisions		(2 445 640)	(2 199 339)	(2 341 357)
	6	<u>25 938 830</u>	<u>25 066 733</u>	<u>20 621 813</u>
Autres actifs courants	7	22 684 356	19 130 889	23 830 294
Liquidités et équivalents de liquidité	8	1 365 552	971 536	3 094 445
<u>Total des actifs courants</u>		<u>118 000 813</u>	<u>106 534 210</u>	<u>116 848 804</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>858 328 657</u>	<u>880 645 896</u>	<u>869 935 493</u>

BILAN
Arrête au 30 juin
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	30-juin		31-déc
		2017	2016	2016
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		172 134 413	172 134 413	172 134 413
Réserves légales		588 801	588 801	588 801
Prime de scission		1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(27 986 893)	(18 582 087)	(25 669 028)
Modifications comptables*		-	(5 658 792)	-
Amortissements différés		(156 811 162)	(67 976 950)	(113 135 872)
Résultat en instance d'affectation			(46 587 071)	-
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		107 055 406	153 048 560	153 048 560
Résultat net de la période		(27 989 797)	(8 686 862)	(45 993 154)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	79 065 609	144 361 698	107 055 406
PASSIFS				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	10	354 797 526	411 823 900	383 751 896
Crédits bails	11	2 257 468	2 849 413	2 843 361
Comptes courants actionnaires	12	102 232 530	95 957 713	98 619 442
Provisions pour risques et charges	13	3 332 052	3 202 068	2 945 592
<u>Total des passifs non courants</u>		462 619 576	513 833 094	488 160 291
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	91 734 320	61 280 140	86 700 588
Autres passifs courants	15	72 513 793	68 667 553	61 080 096
Concours bancaires et autres passifs financiers*	16	152 395 359	92 503 411	126 939 112
<u>Total des passifs courants</u>		316 643 472	222 451 104	274 719 796
<u>Total des passifs</u>		779 263 048	736 284 198	762 880 087
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		858 328 657	880 645 896	869 935 493

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 30 juin
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
		<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2 016</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	17	89 339 489	109 741 095	196 140 117
Production immobilisée	18	6 475 509	10 517 902	15 946 727
Total produits d'exploitation		95 814 998	120 258 997	212 086 844
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation stock produits finis et encours		(2 023 524)	4 007 676	2 192 038
Achats d'approvisionnements consommés	19	58 399 846	59 478 417	118 768 313
Charges de personnel	20	15 166 763	14 274 353	26 689 688
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	22 402 397	29 093 567	57 616 191
Autres charges d'exploitation	22	6 253 907	6 479 389	14 553 136
Total des charges d'exploitation		100 199 389	113 333 402	219 819 366
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 384 391)	6 925 595	(7 732 522)
Charges financières nettes	23	(23 258 099)	(23 287 769)	(46 394 788)
Produits des placements	24	9 347	22 397	122 726
Autres gains ordinaires	25	178 365	8 574 189	9 446 833
Autres pertes ordinaires	26	(329 815)	(682 545)	(1 001 961)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(27 784 593)	(8 448 133)	(45 559 712)
Impôt sur les sociétés		(205 204)	(238 729)	(433 442)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		(27 989 797)	(8 686 862)	(45 993 154)

ETAT DE FLUX
Relatif à l'exercice clos au 30 juin
(exprimé en dinar tunisien)

	30-juin		31-déc
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	2017	2016	2 016
Encaissements reçus des clients	108 666 058	126 307 617	230 773 066
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(81 146 797)	(92 053 219)	(170 330 137)
Intérêts payés	(2 125 952)	(2 178 923)	(6 153 964)
Impôts et taxes payés	-	(44 726)	(60 787)
Autres flux	-	400 994	(603)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	25 393 309	32 431 743	54 227 575
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(205 308)	(1 331 844)	(5 499 976)
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(2 339 156)	(442 196)	(1 178 994)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 544 464)	(1 774 040)	(6 678 970)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	-	40 500 000	108 099 000
Remboursements des emprunts bancaires	(24 517 573)	(41 350 787)	(118 330 919)
Remboursements des crédits leasing	(1 681 601)	(2 347 495)	(4 472 637)
Intérêts payés sur remboursement d'emprunt	(12 262 666)	(19 289 050)	(33 052 362)
Autres flux	-	(320 000)	-
Flux de trésorerie provenant des/ affectés aux activités de financement	(38 461 840)	(22 807 332)	(47 756 918)
Variation de trésorerie	(15 612 995)	7 850 371	(208 313)
Trésorerie au début de la période/de l'exercice	(13 344 548)	(13 136 235)	(13 136 235)
Trésorerie à la clôture de la période/de l'exercice	(28 957 543)	(5 285 864)	(13 344 548)

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	<u>(7.395.875)</u>
<u>Apport net</u>	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaire rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le

prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement.

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et plus particulièrement la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2016.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2017 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2016.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et outillage industriel	30 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location (suite)

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de la cimenterie et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-5 Les stocks (suite)

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provision pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, le taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de

rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Difficultés de trésorerie

La société Carthage Cement connaît des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulés suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement.
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local
- La baisse significative des exports notamment en 2016 et 2017 du fait des difficultés d'export pour les marchés limitrophes de la Tunisie à savoir l'Algérie et la Libye

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par Carthage Cement et ayant atteint un niveau de 212.8 millions de DT au 30 juin 2017 (y compris la perte de la période s'élevant à 28 millions de DT). La société affiche aussi un besoin en fond de roulement significatif vu que les passifs courants excèdent largement les actifs courants de la société.

La société a déjà procédé courant l'exercice 2015 à la restructuration de ses emprunts bancaires. Toutefois, étant donné que les difficultés d'exploitation et de trésorerie se sont poursuivies en 2016 et en 2017, la société n'a pas pu honorer la totalité de ses engagements.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a engagé, courant 2017, de nouvelles discussions avec le pool bancaire pour conclure un nouvel accord de rééchelonnement des dettes bancaires. Par ailleurs, la société a aussi engagé des discussions avec le principal actionnaire (l'Etat) afin de soutenir financièrement la société en attendant l'amélioration des conditions de marché. En parallèle, le management a engagé des réflexions pour relancer les ventes à l'export.

A la date de la publication de ses états financiers, la société n'a pas encore obtenu l'approbation formelle de la demande de restructuration des emprunts bancaires mais le management estime que compte tenu de l'avancement des discussions avec les banques, la conclusion de cet accord devrait être concrétisée prochainement.

Par ailleurs, la société a conclu au cours de 2017 un accord de rééchelonnement de ses dettes sociales vis-à-vis de la caisse nationale de sécurité sociale. Un accord de rééchelonnement des dettes fiscales est aussi en cours de négociation.

Compte tenu de l'avancement des négociations avec les banques et l'administration fiscale, le management estime que la société sera en mesure d'honorer ses engagements après leur restructuration.

V. Contrôles fiscaux en cours

V-1 Contrôle fiscal

V-1.1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

V-1.2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés: Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

V-1.3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

La société a rejeté l'ensemble des chefs de redressement issus de ces divers contrôles fiscaux, à l'exception d'un montant de 1.907.813 DT pour lequel un passif d'impôt a été constaté.

Le management de la société estime qu'aucune provision complémentaire n'est requise au titre de contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS

NOTE N°1: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2017 un solde de 2.010.485, contre 2.057.809 DT au 31 décembre 2016, soit une baisse de 47.324 DT qui s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	257 493	129 953	150 600
Logiciels	590 686	574 073	590 686
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	401	-	401
Immobilisations incorporelles brutes	3 560 928	3 416 374	3 454 035
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 550 443)	(1 239 351)	(1 396 226)
Immobilisations incorporelles nettes	2 010 485	2 177 023	2 057 809

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2017 un solde net d'amortissements de 730.654.428 DT contre 745.221.875 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, aménagements et installations (« AAI »)	3 601 657	2 974 537	3 429 435
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	449 861 312	433 816 342	433 855 925
Installations climatiseurs	127 400	127 400	127 400
Installations téléphoniques	131 614	131 614	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	20 731 210	19 365 947	20 542 374
Matériel de transport	972 698	970 105	970 105
Matériel de transport acquis en leasing	4 435 125	3 833 236	4 377 021
Matériel industriel	13 019 294	13 002 294	13 019 294
Matériel informatique	1 096 059	1 055 811	1 091 431
Mobilier et matériel de bureau	983 024	852 865	884 763
Installations techniques cimenterie	337 466 766	337 418 872	337 423 539
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	11 644 411	11 644 411
Immobilisations corporelles en cours	6 787 650	10 719 573	16 221 997
Immobilisations corporelles brutes	965 594 091	950 648 878	958 455 180
Amortissements des immobilisations corporelles	(234 939 663)	(192 063 866)	(213 233 305)
Immobilisations corporelles nettes	730 654 428	758 585 012	745 221 875

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 30/06/2017	
	AU 31/12/2016	Additions 2017	Transfert 2017	Cession/Réglul 2017	AU 30/06/2017	AU 31/12/2016	Dotation 2017	Cession 2017		AU 30/06/2017
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	945 370	67 500	-	1 012 870	1 687 130
Logiciels	590 686	-	-	-	590 686	409 008	68 724	-	477 732	112 954
Licence	150 600	106 893	-	-	257 493	29 500	17 993	-	47 493	210 000
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	401	-	-	-	401	-	-	-	-	401
Total immobilisations incorporelles	3 454 035	106 893			3 560 928	1 396 226	154 217	-	1 550 443	2 010 485
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 429 435	165 823	7 526	(1 127)	3 601 657	1 420 470	139 763	-	1 560 233	2 041 424
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	24 575 552	1 117 071	-	25 692 623	86 014 437
Constructions	433 855 925	8 800	15 996 587	-	449 861 312	88 029 613	10 145 178	-	98 174 791	351 686 521
Installations techniques cimenterie	337 423 539	43 227	-	-	337 466 766	54 205 037	8 450 678	-	62 655 715	274 811 051
Installation climatiseurs	127 400	-	-	-	127 400	127 400	-	-	127 400	-
Installation téléphonique	131 614	-	-	-	131 614	122 587	5 077	-	127 664	3 950
Engins de carrière acquis en leasing	20 542 374	188 836	-	-	20 731 210	15 545 802	1 149 118	-	16 694 920	4 036 290
Matériel de transport	970 105	2 593	-	-	972 698	892 523	16 438	-	908 961	63 737
Matériel de transport acquis en leasing	4 377 021	58 104	-	-	4 435 125	2 975 424	254 516	-	3 229 940	1 205 185
Matériel industriel	13 019 294	-	-	-	13 019 294	12 349 192	53 199	-	12 402 391	616 903
Matériel informatique	1 091 431	-	16 150	(11 522)	1 096 059	952 061	51 872	-	1 003 933	92 126
Mobilier & Matériel de bureau	884 763	48 176	50 085	-	983 024	699 391	41 398	-	740 789	242 235
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	19 512	1 572	-	21 084	41 805
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	-	-	-	11 644 411	11 318 741	280 478	-	11 599 219	45 192
Immobilisations corporelles encours	16 221 997	6 636 001	(16 070 348)	-	6 787 650	-	-	-	-	6 787 650
Total immobilisations corporelles	958 455 180	7 151 561	-	(12 649)	965 594 091	213 233 305	21 706 358	-	234 939 663	730 654 428
Total des immobilisations	961 909 215	7 258 454	-	(12 649)	969 155 019	214 629 531	21 860 575	-	236 490 106	732 664 913

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Titre "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883	350 883
Prêts au personnel	473 550	584 797	396 820
Dépôts et cautionnements versés	6 963 465	5 253 084	5 184 269
Total brut	7 787 898	6 188 764	5 931 972
Moins : provision	(124 967)	(124 967)	(124 967)
Total net	7 662 931	6 063 797	5 807 005

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants sont totalement résorbés depuis le 31 Décembre 2016, ils présentent un solde de 7 285 854 DT au 30 Juin 2016. Ils enregistrent principalement les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires..) rattachés à l'activité cimenterie. La société a arrêté la capitalisation des frais préliminaires à partir du mois d'octobre 2013, date d'entrée en activité de la cimenterie.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais d'études et de recherches	12 762 922	12 762 922	12 762 922
Honoraires	846 430	846 430	846 430
Frais de voyages, déplacements et restauration	951 781	951 781	951 781
Charges du personnel	5 715 806	5 715 806	5 715 806
Charges financières	3 099 001	3 099 001	3 099 001
Capitalisation des différences de changes	1 738 058	1 738 058	1 738 058
Frais préliminaires Ready mix	845 523	845 523	845 523
Frais d'introduction en bourse	2 631 323	2 631 323	2 631 323
Amortissement carrière	6 702 423	6 702 423	6 702 423
Amortissement construction front	2 130 740	2 130 740	2 130 740
Amortissements engins et pistes carrières	2 280 567	2 280 567	2 280 567
Intérêts sur comptes courants actionnaires	26 040 181	26 040 181	26 040 181
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 550 612)	(4 550 612)
Impôts sur les bénéfices 2008	1 296 203	1 296 203	1 296 203
Divers frais	2 056 973	2 056 973	2 056 973
Total brut	64 547 319	64 547 319	64 547 319
Résorption frais préliminaires	(63 704 814)	(56 418 960)	(63 704 814)
Résorption frais préliminaires Ready Mix	(842 505)	(842 505)	(842 505)
Total résorptions	(64 547 319)	(57 261 465)	(64 547 319)
Total des autres actifs non courants	-	7 285 854	-

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2017 à 68.012.075 DT contre 69.302.252 DT au 31 Décembre 2016, enregistrant ainsi une baisse de 1.290.177 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Pièces de rechanges	5 391 396	5 448 707	5 755 425
Produits finis agrégats	2 211 169	4 494 970	3 074 366
Produits semi-finis agrégats	23 921 694	19 475 662	20 994 238
Ciments	2 596 238	2 768 639	2 069 905
Matières premières Ready Mix	111 250	130 945	129 580
Stocks matières premières cimenterie	3 300 389	1 289 722	6 398 541
Clinker	27 424 155	25 574 822	27 991 222
Emballages	2 404 289	1 530 090	2 237 480
Autres stocks	1 124 300	1 124 300	1 124 300
Total stock brut	68 484 880	61 837 857	69 775 057
Moins : Provision pour dépréciation	(472 805)	(472 805)	(472 805)
Total stock net	68 012 075	61 365 052	69 302 252

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Clients Agrégats	21 242 695	8 454 493	13 661 314
Clients Ciments	1 065 659	1 148 863	1 110 537
Clients Ready Mix	3 193 073	3 937 256	2 644 161
Clients, effets à recevoir	73 563	319 389	1 289 314
Clients, chèques à l'encaissement	1 000 981	9 197 436	3 181 603
Clients, avoirs à établir	(637 141)	-	(1 321 603)
Clients, effets à l'encaissement	-	265 303	56 487
Effets remis à l'escompte	-	1 799 781	-
Clients Douteux	2 445 640	2 143 550	2 341 357
TOTAL BRUT	28 384 470	27 266 072	22 963 170
Moins : Provisions /Clients	(2 445 640)	(2 199 339)	(2 341 357)
TOTAL NET	25 938 830	25 066 733	20 621 813

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2017 à 22.684.356 DT contre 23.830.294 DT au 31 décembre 2016 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Etat impôts et taxes	10 426 148	5 689 822	12 094 962
Produits à recevoir	8 357 969	8 358 302	8 357 785
Charges constatées d'avance	1 661 889	2 920 854	1 136 697
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Créance sur BINA Trade (cf note 27)	1 473 282	1 391 843	1 473 282
Créances envers les parties liées (cf note 27)	782 569	787 569	785 069
Débiteurs divers	2 400	2 400	2 400
<u>TOTAL BRUT</u>	<u>23 124 401</u>	<u>19 570 934</u>	<u>24 270 339</u>
Moins : Provisions pour dépréciation	(440 045)	(440 045)	(440 045)
<u>TOTAL NET</u>	<u>22 684 356</u>	<u>19 130 889</u>	<u>23 830 294</u>

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 30 juin 2017 1.365.552 DT contre 3.094.445 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Banques (a)	2 728	893 488	177 822
Blocage pour lettres de crédits ou autres	1 350 840	18 173	2 849 569
Caisses	11 984	59 874	67 054
<u>TOTAL BRUT</u>	<u>1 365 552</u>	<u>971 536</u>	<u>3 094 445</u>

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Banque de Tunisie	-	294 264	166 750
Banque Internationale Arabe de Tunisie	-	44 155	-
AL BARAKA	1 592	100 753	2 850
Attijari Bank	-	6 808	6 496
North Africa INT BANK	954	649	1 726
Zitouna Bank	182	122 827	-
Qatar National Bank	-	215 064	-
Banque de l'Habitat	-	108 969	-
<u>TOTAL BRUT</u>	<u>2 728</u>	<u>893 488</u>	<u>177 822</u>

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent au 30 juin 2017 un solde de 79.065.609 DT contre 107.055.406 DT au 31 Décembre 2016, soit une baisse de 27.448.851 DT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Capital social	172 134 413	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(27 986 892)	(65 169 159)	(25 669 028)
Modification comptable	-	(5 658 792)	-
Amortissements différés	(156 811 162)	(67 976 950)	(113 135 872)
<u>Total capitaux propres avant résultat de la période</u>	<u>107 055 406</u>	<u>153 048 560</u>	<u>153 048 560</u>
Résultat de la période	(27 989 797)	(8 686 863)	(45 993 154)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>79 065 609</u>	<u>144 361 698</u>	<u>107 055 406</u>

Conformément à la législation fiscale en vigueur (article 12 bis - § VI du code de l'IRPP & IS), à l'ouverture de l'exercice 2017, le résultat déficitaire 2016 a été affecté en amortissements différés de 43.675.290 DT et perte reportable de 2.317.864 DT.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Public	54 820 953	1	54 820 953	31,85%
Groupe Naifer	11 759 452	1	11 759 452	6,83%
Etat TUNISIEN	10 819 622	1	10 819 622	6,29%
Groupe Horchani	3 221 225	1	3 221 225	1,87%
Groupe Abdelhamid Khechine	3 008 882	1	3 008 882	1,75%
TRUST COMPANY	2 026 917	1	2 026 917	1,18%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Impact de la modification comptable</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2015	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(18 582 087)	(67 976 950)	(5 658 792)	(46 587 071)	153 048 560
Affectation du résultat 2015	-	-	-	-	(1 428 149)	(45 158 922)	-	46 587 071	-
Impact de la modification comptable sur les comptes 2015	-	-	-	-	(5 658 792)	-	5 658 792	-	-
Résultat de la période close le 31 Décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-	(45 993 154)	(45 993 154)
Soldes au 31 Décembre 2016	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(25 669 028)	(113 135 872)	-	(45 993 154)	107 055 406
Affectation du résultat 2016	-	-	-	-	(2 317 864)	(43 675 290)	-	45 993 154	-
Impact de la modification comptable sur les comptes 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période close le 30 Juin 2017	-	-	-	-	-	-	-	(27 989 797)	(27 989 797)
Soldes au 30 Juin 2017	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(27 986 892)	(156 811 162)	-	(27 989 797)	79 065 609

NOTE N° 10 : EMPRUNTS

Tableau des Emprunts au 30/06/2017:

	Solde au 31/12/2016			Solde au 30/06/2017					
	<u>Total en début de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>	<u>Additions LT</u>	<u>Remboursement</u>	<u>Reclassements</u>	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>
Amen Bank	20 350 298	18 281 759	2 068 539		1 020 929	1 082 749	19 329 369	17 199 010	2 130 359
BTK	30 199 999	25 642 736	4 557 263		575 450	919 268	29 624 549	24 723 468	4 901 081
ATTIJARI BANK	24 035 978	21 089 603	2 946 375		678 116	1 303 581	23 357 862	19 786 022	3 571 840
ATB	14 522 000	12 140 105	2 381 895		2 824 371	3 384 313	11 697 629	8 755 792	2 941 837
BH	60 468 126	53 848 093	6 620 033		0	1 488 235	60 468 126	52 359 858	8 108 268
STB	57 982 811	50 857 568	7 125 243		1 220 992	3 975 477	56 761 819	46 882 091	9 879 728
BT	104 387 252	87 383 715	17 003 537		4 715 832	8 511 248	99 671 420	78 872 467	20 798 953
STUSID	13 463 815	11 681 852	1 781 963		189	860 147	13 463 626	10 821 705	2 641 921
BNA	61 203 779	52 715 994	8 487 785		0	1 892 905	61 203 779	50 823 089	10 380 690
BIAT	25 300 000	23 811 765	1 488 235		51 121	1 272 762	25 248 879	22 539 003	2 709 876
BTL	19 134 277	16 543 900	2 590 377		2 887 981	3 372 704	16 246 296	13 171 196	3 075 100
BTE	12 271 359	9 754 806	2 516 553		21 997	890 981	12 249 362	8 863 825	3 385 537
<u>Total des emprunts</u>	<u>443 319 694</u>	<u>383 751 896</u>	<u>59 567 798</u>		<u>13 996 978</u>	<u>28 954 370</u>	<u>429 322 716</u>	<u>354 797 526</u>	<u>74 525 190</u>

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse au 30 Juin 2017 un solde de 2.257.468 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
31/12/2017	1 355 232	1 189 387	165 845
30/06/2018	756 074	629 511	126 563
31/12/2018	700 333	604 617	95 716
2019	889 988	767 220	122 768
2020	722 373	671 678	50 695
2021	216 835	212 756	4 079
2022	1 197	1 197	-
Total général	4 642 032	4 076 366	565 666
2017*	2 111 306	1 818 898	292 408
Total à plus d'un an	2 530 726	2 257 468	273 258

(*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 16)

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 Juin 2017 à 102.232.530 DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 27) :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	19 879 779	16 913 368	18 366 746
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	25 965 387	22 656 980	23 865 332
Total	102 232 530	95 957 712	98 619 442

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste représentent la constatation des intérêts courus et la TVA déductible à payer au titre de l'année 2017.

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 286 779	1 294 255	1 037 779
Autres provisions pour risques et charges	1 044 012	906 552	906 552
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
Total	3 332 052	3 202 068	2 945 592

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 Juin 2017 un solde de 91.734.320 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Fournisseurs d'exploitation	40 145 397	32 485 838	58 787 858
Fournisseurs, effets à payer	34 594 541	9 971 796	9 760 243
Fournisseurs d'immobilisations*	16 866 502	18 692 304	18 024 244
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Autres fournisseurs	24 355	24 756	24 756
Retenue de garantie	102 042	103 963	102 004
Total	91 734 320	61 280 140	86 700 588

* Ce solde inclut principalement la dette résiduelle envers les fournisseurs constructeurs de la cimenterie pour un montant de 15.949.924 DT. Un différend oppose actuellement Carthage Cement avec lesdits fournisseurs et ladite dette a été gelée suite à la décision du tribunal en l'attente de la résolution des différends. Cette dette libellée en monnaie étrangère n'a pas ainsi fait l'objet d'une actualisation au cours de change de clôture et ce du fait qu'elle a fait l'objet d'une décision de gel. Des négociations sont en cours avec les fournisseurs pour trouver un accord à l'amiable (Voir note n°25).

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2017, un total de 72.513.793 DT, contre 61.080.096 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Clients, avances et acomptes	19 873 698	15 048 317	12 276 161
Etat impôts et taxes	27 245 473	11 868 923	21 148 355
Amende Exploitation carrière	680 070	1 302 890	880 520
Redressement fiscal	-	1 047 183	523 078
Rémunérations dues au personnel	864 723	241 781	1 280 486
Dettes envers les parties liées (Voir note 27)	42 592	71 342	71 342
Dettes CNSS	9 487 423	6 949 008	8 127 686
Charges à payer	7 316 307	7 257 146	4 493 224
Dette envers la STEG	-	17 680 546	5 698 468
Provision pour congés à payer	1 041 436	1 047 242	818 709
Provisions pour risques et charges	124 281	124 281	124 281
Dette envers Karama Holding	5 837 790	6 028 893	5 637 786
Total	72 513 793	68 667 553	61 080 096

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2017 un solde de 152.395.359 DT contre 126.939.112 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 7)	74 525 190	49 042 100	59 567 798
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	1 815 970	2 608 169	2 510 752
Intérêts courus	9 462 105	4 129 257	5 851 684
Billet de trésorerie	5 500 000	10 000 000	14 000 000
Crédit mobilisable	23 989 000	18 230 000	23 989 000
Crédit financement devises	6 777 071	2 236 485	4 580 884
Concours bancaires (a)	30 323 095	6 257 400	16 438 994
Total	152 395 359	92 503 411	126 939 112

(a) Les banques qui totalisent au 30 Juin 2017 un solde de 30.323.095 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Arab Tunisian Bank	107 170	394 257	185 514
Banque Tuniso-Libyenne	397 544	28 176	2 750
Banque de Tunisie	7 219 519	2 499 132	3 353 169
Qatar National Bank	25 469	-	533 648
Banque Internationale Arabe de Tunisie	1 887 078	-	4 412
Banque Nationale Agricole	13 901 883	1 047 158	5 893 286
Banque de l'Habitat	447 897	-	2 830 166
Société Tunisienne de Banque	3 162 773	1 894 585	2 666 704
Amen Bank	671 570	392 642	844 697
STUSID Bank	2 000 295	1 002	124 437
Banque tuniso-koweïtienne	235 146	154	137
Banque de Tunisie et des Emirats	225 035	294	18
Zitouna Bank	-	-	28
Union Internationale de Banques	87	-	28
Attijari Bank	41 629	-	-
Total	30 323 095	6 257 400	16 438 994

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Ventes des produits de carrière	11 285 410	11 003 252	20 945 695
Ventes de béton prêt à l'emploi	8 227 047	8 377 743	14 819 705
Ventes clinker	-	5 440 000	5 440 000
Ventes ciments	67 305 139	82 320 455	150 226 078
Ventes Palettes	4 192	1 397	19 976
Pompage et transport Béton	1 921 406	1 970 219	3 507 570
Chargements et transports Agrégat	521 651	597 067	1 101 619
Chargements et transports Ciment	74 644	30 962	79 474
<u>Total</u>	<u>89 339 489</u>	<u>109 741 095</u>	<u>196 140 117</u>

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Travaux piste carrière	455 052	1 662 623	2 414 243
Travaux préparatoires	1 949 390	7 431 220	1 243 782
Aménagements front	1 954 697	166 532	3 379 679
Aires de stockage	2 110 942	1 257 527	8 907 960
Production immobilisée Ready Mix	5 428	-	1 063
<u>Total</u>	<u>6 475 509</u>	<u>10 517 902</u>	<u>15 946 727</u>

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Explosifs	886 457	905 791	1 771 417
Gasoil et lubrifiants	1 675 323	2 019 722	3 673 431
Pièces de rechange	1 241 887	739 768	1 376 909
Achats de matières premières Ready Mix	910 563	428 840	672 446
Achats de matières consommables cimenterie	14 543 766	11 307 675	36 321 781
Achats emballages	5 081 686	6 383 448	12 368 171
Autres achats	1 956 541	1 962 064	3 937 955
Prestations NLS	13 012 244	13 473 878	26 270 073
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	15 289 577	20 639 377	36 430 125
Achats non stockés de matières et fournitures	488 100	504 578	954 291
Variation de stocks des pièces de rechange et autres	415 296	71 532	(337 007)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	-32 937	(164 242)	(61 055)
Variation de stock matières premières cimenterie	2 931 343	1 205 985	(4 610 224)
Total	<u>58 399 846</u>	<u>59 478 417</u>	<u>118 768 313</u>

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Salaires et compléments de salaires	12 689 654	11 761 184	22 077 618
Cotisations sociales	2 300 333	2 262 961	4 167 778
Autres charges sociales	176 776	250 207	444 292
Total	<u>15 166 763</u>	<u>14 274 353</u>	<u>26 689 688</u>

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	154 217	148 593	305 468
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	21 706 358	21 124 073	42 293 512
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	8 096	7 377 894	14 663 749
Dotations aux provisions pour risques et charges	386 460	288 314	31 837
Dotations aux provisions pour créances douteuses	147 266	154 693	321 625
Total	<u>22 402 397</u>	<u>29 093 567</u>	<u>57 616 191</u>

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Loyers et charges locatives	1 674 722	1 349 838	3 995 223
Entretiens et réparations	693 670	1 466 419	2 739 309
Assurances	1 032 579	952 223	1 922 087
Études, recherches et divers services extérieurs	34 698	32 710	83 332
Jetons de présence	-	-	60 500
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>3 435 669</u>	<u>3 801 190</u>	<u>8 800 451</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	556 709	275 803	931 188
Publicités, publications, relations publiques	91 294	15 907	33 894
Déplacements, missions et réceptions	123 060	184 942	480 961
Dons et subventions	160 667	166 254	555 615
Transports	1 139 855	1 181 323	2 139 377
Frais postaux et de télécommunications	160 702	105 459	122 612
Services bancaires et assimilés	305 793	517 003	1 030 432
Autres charges d'exploitation	-	8 514	8 514
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 538 080</u>	<u>2 455 205</u>	<u>5 302 593</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	105 742	102 435	309 844
T.C.L	108 361	100 067	100 067
Droits d'enregistrement et de timbres	1 899	21 433	112 463
Autres impôts et taxes	79 943	71 018	111 908
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>295 945</u>	<u>294 953</u>	<u>634 282</u>
Transfert de charges (autres charges)	(15 787)	(71 959)	(184 190)
Total des autres charges d'exploitation	<u>6 253 907</u>	<u>6 479 389</u>	<u>14 553 136</u>

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	3 583 371	3 385 968	6 828 054
Intérêts sur emprunts	15 965 865	17 226 935	33 010 493
Intérêts sur Leasing	236 287	-	564 343
Agios débiteurs	662 517	61 176	663 541
Frais d'escomptes	1 351 618	1 645 633	3 315 445
Pertes de change	827 851	882 487	1 128 578
Gains de change	-	-	-
Intérêts de retards	630 590	85 570	884 334
Total	<u>23 258 099</u>	<u>23 287 769</u>	<u>46 394 788</u>

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 30 Juin 2017 à 9.347 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits financiers	9 347	22 397	122 726
Total	9 347	22 397	122 726

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Remboursement Assurance	92 165	76 089	189 944
Abandon de dettes*	-	8 229 558	8 229 558
Avance/reprise EKON	-	-	707 076
Reprise sur provisions pour créances douteuses	51 079	265 058	289 971
Autres gains ordinaires	35 121	3 484	30 284
Total	178 365	8 574 189	9 446 833

* La société a constaté courant 2016 un profit exceptionnel de 8.936.634 DT correspondant à :

- Un avoir attendu de la part des constructeurs de la cimenterie pour un montant de 707.076.
- Un profit de 8.229.558 correspondant à une partie du gain attendu de l'abandon des dettes dues aux constructeurs de la cimenterie, groupement FLSSMITH, EKON et PROKON (voir note 14). Un litige oppose actuellement Carthage Cement à ces sociétés et porte principalement sur les éléments suivants :
 - i) Certaines factures ont été émises par les constructeurs de la cimenterie suite à un mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 (« Memorandum of Understanding-MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;
 - ii) La prise en charge par les constructeurs des frais de remplacement de certains équipements défectueux au sein de la cimenterie et ce dans le cadre de la garantie contractuelle de remplacement des équipements défectueux prévue par le contrat ;
 - iii) Les réclamations de CARTHAGE CEMENT relatives à une affaire de malversation intentée contre les constructeurs de la cimenterie

Sur la base de l'avancement de ces négociations et des propositions faites par les constructeurs de la cimenterie, le management a procédé à la constatation d'un gain de 8.229.558 DT correspondant au montant que le management et les avocats de la société considèrent comme raisonnablement acquis (correspondant à l'annulation de l'effet du MoU du 29 janvier 2014) et un minimum au stade actuel des procédures et des négociations. Le montant définitif du profit éventuel sera constaté dans les comptes de la société une fois les négociations achevées et un accord formel conclu entre les parties

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 329.815 DT au 30 Juin 2017 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Pénalités de retard sur non recouvrement des dettes fiscales et sociales	325 631	682 305	1 001 512
Autres (pertes ordinaires)	4 184	240	449
Total	<u>329 815</u>	<u>682 545</u>	<u>1 001 961</u>

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts. Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au 30 juin 2017, s'élèvent 3.583.948 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent au 30 juin 2017 un solde de 102.232.529 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	19 897 779
Intérêts sur compte courant BINA CORP	25 965 387
Total	<u>102 232 530</u>

Carthage Cement a comptabilisé en 2016 la TVA récupérable de 6% relative aux intérêts de BINA CORP depuis 2009 et qui s'élève à 1.299.583 DT et a procédé au remboursement à BINA CORP d'un montant de 1.180.358 DT au titre de la TVA sur les intérêts.

Au 30 juin 2017, la société a constaté la TVA récupérable relative à l'exercice 2016 pour un montant de 236.709 DT. Au cours de 2017, la Société a procédé au remboursement à BINA CORP d'un montant de 206.993 DT au titre de la TVA sur les intérêts.

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

En septembre 2016, Carthage Cement a suspendues les ventes pour Bina Trade suite aux retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que les cas fréquents d'impayés.

La Société Carthage Cement a réalisé en 2017, avec la société BINA TRADE, une seule transaction de vente en hors taxes de 10.769 DT.

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours du premier semestre 2017:

- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 81.439 DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m² et ce du 1^{er} août 2016 jusqu'au 31 juillet 2017.
- Bina Trade a facturé à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 595.790 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 332.939 DT au 30 juin 2017.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 30 juin 2017 à 19.342.676 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>30-juin-17</u>	<u>31-déc-16</u>
Traites impayées	13 799 537	8 069 065
Factures impayés	2 731 970	2 719 142
Traites encours d'escompte	1 037 887	8 054 380
Autres créances	1 473 282	1 473 282
Chèques en coffre	300 000	-
Total des créances BINA TRADE	19 342 676	20 315 869
Solde fournisseur BINA TRADE	(332 939)	(233 541)
Solde BINA TRADE net	19 009 737	20 082 328

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2017 s'élève à un montant hors taxes de 276.677 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 Août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} Août 2016.

- Au cours de l'exercice 2017, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 106.821 DT. Le solde client de la société « SONOTRAV» est nul, toutes les factures ont été réglées en 2017.

4- EL KARAMA HOLDING

- En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an. La charge d'intérêt au 30 juin 2017 s'élève à 200.004 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 30 juin 2017 à 6.428.901 DT.

5- Monsieur Mongi Trimech (Administrateur)

- Au cours de l'exercice 2017, la société «OCEAN TRADING COMPANY» dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire, n'a effectuée aucune transaction avec Carthage Cement. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est débiteur de 25.468 DT au 30 juin 2017.
- Au cours de l'exercice 2017, la société « AL Wafa RENT A CAR » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a loué à Carthage Cement des voitures de location pour un montant de 1.051 DT. Le solde fournisseur de la société « AL Wafa RENT A CAR » est créancier de 10.556 DT.

6- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30-juin-17</u>	<u>31-déc-16</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	153 981	156 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	782 569	785 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	34 518
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	42 592	71 342

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2017 s'élève à un montant hors taxes de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 153.981 DT au 31 décembre 2016.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2017. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 30 juin 2017.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.
Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 juin 2017 constitué d'un passif de 34 518 DT et un actif de relatif au loyer non restitué de 28 750 DT.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 juin 2017.

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2.000.000€
*Aval	2.000.000 DT
*Autres Garanties	9.711.251 DT
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	561.615.113 DT
*Nantissement	557.256.748 DT
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	36.812.735 DT
TOTAL	1.172.256.048 DT
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en DTN	5.580.000 DT
TOTAL	5.580.000 DT

Rapport d'examen limité

Tunis, le 29 Septembre 2017

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT » ou « Société ») portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres positifs de 79.065.609 DT, y compris la perte de la période s'élevant à 27.989.797 DT. La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Justification de notre conclusion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde net de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 19.009.737 DT au 30 juin 2017 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à l'autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 19.589.570 DT au 30 juin 2017. Au vu de

l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre examen limité, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux au titre des exercices non prescrits, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 a donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Une provision de 1.907.813 DT a été comptabilisée dans les comptes de la Société au 30 juin 2017 au titre de cette taxation. La Société a formulé son opposition quant aux autres éléments du résultat de la vérification. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la Société.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence éventuelle sur les états financiers intermédiaires des situations évoquées dans le paragraphe «Justification de notre

conclusion avec réserves», nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société CARTHAGE CEMENT SA au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note 25, les comptes de la Société au 30 juin 2017 incluent un actif de 8.229.558 DT correspondant au gain constaté en 2016 au titre du profit attendu de l'abandon de dettes de la part des constructeurs de la cimenterie. En fait, des négociations sont en cours entre la Société et les constructeurs de la cimenterie et portant sur l'abandon d'une partie des dettes dues par CARTHAGE CEMENT et la prise en charge par les constructeurs des frais de maintenance de certains équipements. Sur la base de l'avancement de ces négociations et des propositions faites par les constructeurs, le management a procédé à la constatation d'un actif de 8.229.558 DT correspondant au profit que le management considère raisonnablement acquis. L'incidence finale de cette affaire sera constatée dans les comptes de la Société une fois un accord formel conclu entre les parties ou un jugement définitif émis.
- Ainsi qu'il est fait mention dans la note IV aux états financiers, la Société connaît actuellement des difficultés de trésorerie et d'exploitation et n'arrive pas à honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Par ailleurs, les fonds propres de la Société au 30 juin 2017, sont devenus en deçà de la moitié de son capital social en raison des pertes cumulées. Le management de la Société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises dont notamment une demande de rééchelonnement des dettes bancaires et des dettes envers l'administration fiscale et nous a informé qu'un accord a été conclu en juillet 2017 avec la caisse de sécurité sociale pour le rééchelonnement des dettes sociales. Compte tenu de l'avancement des discussions, il estime que des accords de restructuration des dettes financières et des dettes envers l'administration fiscale seront probablement conclus prochainement. Le management estime ainsi que la Société serait en mesure d'honorer ses engagements après leur restructuration.

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Mohamed HZAMI

SITUATION ANNUELLE DE FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES ARRETEE AU 31/12/2016

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « **MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** », comprenant le bilan arrêté **au 31 décembre 2016**, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du **01 Janvier 2016** au **31 Décembre 2016**.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de 8.846.793 DT et une valeur liquidative égale à 1.015,239 DT par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » arrêtée au **31 décembre 2016**, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** a placé, au 31/12/2016, 23,28% de ses actifs dans des actions Maxula Placement SICAV. En conséquence, le seuil de 15% autorisé a été dépassé.

- Le **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** porte sur un montant projeté de 20.040.000 DT. Au 31/12/2016, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 8.714.000 DT libérés totalement.

Vérifications spécifiques :

- En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

L

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE**

BILANExercice clos le 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	31.12.2016	31.12.2015
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC1</u>	2 780 295	0
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 780 295	0
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	6 075 487	0
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		6 075 487	0
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	15 182	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		8 870 964	0
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	17 637	0
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	6 534	0
TOTAL PASSIFS		24 171	0
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	8 698 791	0
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	148 003	0
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		148 003	0
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
ACTIF NET		8 846 793	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		8 870 964	0

ETAT DE RESULTATExercice clos le 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	63 544	0
a- Dividendes		63 544	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	126 251	0
Total des revenus des placements		189 796	0
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-38 256	0
REVENU NET DES PLACEMENTS		151 540	0
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-3 537	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		148 003	0
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		148 003	0
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-15 546	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		340	0
Frais de négociation		-4	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		132 793	0

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercices clos le 31 décembre 2016

(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2016 Au</u> <u>31.12.2016</u>	<u>Du 01.01.2015 Au</u> <u>31.12.2015</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>132 793</u>	<u>0</u>
a - Résultat d'exploitation	148 003	0
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-15 546	0
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	340	0
d - Frais de négociation de titres	-4	0
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>8 714 000</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	8 714 000	0
Capital	8 714 000	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 846 793	0
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	0	0
b - en fin d'exercice	8 846 793	0
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	0	0
b - en fin d'exercice	8 714	0
VALEUR LIQUIDATIVE	1 015,239	#DIV/0!
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	1,52%	0%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Février 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 20.040.000 réparti en 20.000 parts A et 40 parts B de 1.000 DT chacune. **Au 31/12/2016**, il a été souscrit à hauteur de 8.714.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2016**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31/12/2016**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2.780.295 DT et se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'acquisition unitaire	Plus-value potentielles	Valeur au 31/12/2016	% Actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote						
OFFICE PLAST NJ 01.01.2017	232 508	3,100	0	720 775	8,15%	2,37%
SOUS.TOTAL 1			0	720 775	8,15%	
Titres des Organismes de Placement Collectif						
MAXULA PLACEMENT SICAV	19 878	104,390	-15 546	2 059 520	23,28%	
SOUS.TOTAL 2			-15 546	2 059 520	23,28%	
Total			-15 546	2 780 295	31,43%	

L'évaluation des titres de la société « Office-Plast », a été faite sur la base de la valeur de souscription à l'augmentation réservée du capital de la société.

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 6.075.487 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Dépôt à terme		
Placement en dépôt à terme	5 007 000	0
Intérêts courus sur dépôt à terme	47 402	0
Retenue à la source sur dépôt à terme	-9 480	0
Avoirs en banques	1 030 566	0
Total	6 075 487	0

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 15.182 DT et se détaille comme suit

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Régularisation sur souscriptions et rachats	15 000	0
Régularisation sur ventes de titres	182	0
Total	15 182	0

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 17.637 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Gestionnaire	7 192	0
Dépositaire	10 445	0
Total	17 637	0

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 6.534 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	3 360	0
Redevance CMF à payer	47	0
Retenue à la source à payer	3 093	0
Régularisation sur achats titres	0	0
Compte de régularisation	34	0
Total	6 534	0

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital au 31 Décembre 2015	
------------------------------------	--

Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	8 714 000
Nombre de part	8 714
Nombre de porteurs de parts	9
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2016	
Montant en Nominal	8 714 000
Nombre de part	8 714
Nombre de porteurs de parts	9

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Fin de période au 31-12-2015	0	0
<i>Souscription de la période</i>	8 714 000	8 714 000
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	-15 209	132 793
<i>Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres</i>	-15 546	-15 546
<i>Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres</i>	340	340
<i>Frais de négociation</i>	-4	-4
<i>Commissions de souscription</i>	0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		148 003
Montant fin de période au 31-12-2016	8 698 791	8 846 793

NOTE 4.1 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 63.544 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Placement SICAV	63 544	0
Total	63 544	0

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 126.251 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Dépôt à terme		
Intérêts échus		
Intérêts échus sur dépôt à terme	97 337	0
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à terme	-19 467	0
Intérêts courus		
Intérêts courus sur dépôt à terme	47 402	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à terme	-9 480	0
BTCT		
Intérêts échus sur BTCT	7 472	0
Retenue à la source sur Intérêts BTCT	-1 494	0
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificats de dépôt	5 604	0
Retenue à la source sur Intérêts certificats de dépôt	-1 121	0
Total	126 251	0

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 38.256 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Rémunération du gestionnaire	27 811	0
Rémunération du dépositaire	10 445	0
Total	38 256	0

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3.537 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Honoraires du commissaire aux comptes	3 360	0
Redevance CMF	47	0
Commissions bancaires	130	0
Droit de timbre	1	0
Total	3 537	0

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part**

	<u>31.12.2016</u>
Revenus des placements	21,781
Charges de gestion des placements	-4,390
Revenus nets des placements	17,390
Autres produits	0,000
Autres charges	-0,406
Résultat d'exploitation (1)	16,984
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	16,984
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-1,784
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,039
Frais de négociation	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-1,745
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	15,239
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,745
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,745
Valeur liquidative	1 015,239
Charges de gestion/ actif net moyen	0,43%
Autres charges / actif net moyen	0,04%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,67%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.500 DT.

SITUATION ANNUELLE DE FCPR MaxEspoir ARRETEE AU 31/12/2016

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « MaxEspoir », comprenant le bilan arrêté au **31 décembre 2016**, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du **01 Janvier 2016** au **31 Décembre 2016**.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **17.086.065 DT** et une valeur liquidative égale à **1.065,881 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR MaxEspoir ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR MaxEspoir » arrêtée au **31 décembre 2016**, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR MaxEspoir des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. De cette appréciation, il ressort que le FCPR MaxEspoir a placé, au 31/12/2016, 17,36% de ses actifs dans des actions Maxula Placement SICAV. En conséquence, le seuil de 15% autorisé a été dépassé.
- L'absence d'une situation audité au 31/12/2016 des titres des sociétés non côtées, ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.
- Le FCPR MaxEspoir porte sur un montant projeté de 35.070.000 DT. Au 31/12/2016, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.030.000 DT libérés totalement.

Vérifications spécifiques :

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE**

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	31.12.2016	31.12.2015
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC1</u>	14 559 778	15 488 715
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 279 778	15 208 715
b - Obligations et valeurs assimilées		280 000	280 000
c - Autres valeurs : Emprunts d'état		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	3 111 400	2 000 033
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		3 111 400	2 000 033
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	1 183 668	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		18 854 846	17 488 748
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	27 317	142 743
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	1 741 464	3 486
TOTAL PASSIFS		1 768 781	146 229
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	16 679 254	17 028 575
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	406 811	313 943
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		313 943	204 040
b - Sommes distribuables de l'exercice		92 868	109 903
ACTIF NET		17 086 065	17 342 519
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		18 854 846	17 488 748

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	327 775	244 895
a- Dividendes		327 775	244 895
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	27 669	0
Total des revenus des placements		355 444	244 895
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-254 982	-130 557
REVENU NET DES PLACEMENTS		100 462	114 338
Autres produits	<u>PR 3</u>	3 856	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-11 450	-4 435
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		92 868	109 903
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		92 868	109 903
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-762 120	512 278
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		428 015	139 238
Frais de négociation		-15 216	-3 842
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-256 454	757 577

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercices clos le 31 décembre 2016

(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-256 454</u>	<u>757 577</u>
a - Résultat d'exploitation	92 868	109 903
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-762 120	512 278
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	428 015	139 238
d - Frais de négociation de titres	-15 216	-3 842
<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>0</u>	<u>9 628 440</u>
a- Souscriptions	0	9 628 440
Capital	0	9 348 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	280 440
b- Rachats	0	0
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-256 454	10 386 017
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	17 342 519	6 956 502
b - en fin d'exercice	17 086 065	17 342 519
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	16 030	6 682
b - en fin d'exercice	16 030	16 030
VALEUR LIQUIDATIVE	1 065,881	1 081,879
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-1,479%	3,919%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR MaxEspoir » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Mars 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 35.070.000 réparti en 35.000 parts A et 70 parts B de 1.000 DT chacune. **Au 31/12/2016**, il a été souscrit à hauteur de 16.030.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR MaxEspoir est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2016**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31/12/2016**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 14.559.778 DT et se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'acquisition unitaire	Plus-values potentielles	Valeur au 31/12/2016	% Actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
S.T.I.P	100 000	10,000	-74 000	926 000	5,42%	15,87%
SOLUTION COMPOSITES	90 000	10,000	-254 700	645 300	3,78%	35,66%
NOUR AGRICOLE	5 000	10,000	50 000	100 000	0,59%	21,93%
TOSCANI MANNIFATTURE	120 023	10,000	-96 018	1 104 212	6,46%	35,63%
INTERNATIONAL PLASTIC	60 000	10,000	0	600 000	3,51%	25,32%
OFFICE PLAST	389 000	3,060	5 057	1 195 397	7,00%	5,94%
OFFICE PLAST NJ 01.01.2017	193 548	3,100	0	599 999	3,51%	
SAVIMO	150 000	10,000	417 000	1 917 000	11,22%	27,78%

SILIREND	85 800	10,000	0	858 000	5,02%	14,28%
PALMAWOOD	100 000	5,000	0	500 000	2,93%	13,77%
SOMOCER	726 323	1,748	-196 674	1 072 779	6,28%	1,78%
SOUS.TOTAL 1			-149 335	9 518 686	55,71%	
Titres des Organismes de Placement Collectif						
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	16 999	106,895	-22 728	1 794 380	10,50%	
MAXULA PLACEMENT SICAV	28 634	104,501	-25 578	2 966 711	17,36%	
SOUS.TOTAL 2			-48 306	4 761 092	27,87%	
Obligations et valeurs assimilées						
OCA NOUR AGRICOLE	28 000	10,000	0	280 000	1,64%	
SOUS.TOTAL 3			0	280 000	1,64%	

Total -197 641 14 559 778

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3.111.400 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Placement en dépôt à terme		
Placement en dépôt à terme	2 030 000	0
Intérêts courus sur dépôt à terme	29 689	0
Retenue à la source sur dépôt à terme	-5 938	0
Dépôt à vue		
Placement en dépôt à vue	1 055 549	0
Intérêts courus sur dépôt à vue	59	0
Retenue à la source sur dépôt à vue	-12	0
Avoirs en banque	2 053	2 000 033
Total	3 111 400	2 000 033

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 1.183.668 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Régularisation sur ventes titres – OFFICE PLAST	1 183 668	0
Total	1 183 668	0

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 27.317 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Gestionnaire	18 413	118 757
Dépositaire	8 904	23 986
Total	27 317	142 743

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 1.741.464 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	3 360	3 360
Redevance CMF à payer	171	126
Retenue à la source à payer	37 748	0
Régularisation sur achats titres	1 697 012	0
Compte de régularisation	3 174	0
Total	1 741 464	3 486

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital au 31 décembre 2015	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de part	16 030
Nombre de porteurs de parts	65
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 décembre 2016	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de part	16 030
Nombre de porteurs de parts	65

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Fin de période au 31-12-2015	17 028 575	17 028 575
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	-349 321	57 490
<i>Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres</i>	-762 120	-762 120
<i>Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres</i>	428 015	428 015
<i>Frais de négociation</i>	-15 216	-15 216
<i>Sommes distribuables des exercices antérieurs</i>		313 943
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		92 868
Montant fin de période au 31-12-2016	16 679 254	17 086 065

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 327.775 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Investissement SICAV	100 139	125 610
Maxula Placement SICAV	212 076	119 285
Dividendes sur actions		
Office Plast	15 560	0
Total	327 775	244 895

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 27.669 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Intérêts échus		
Intérêts échus sur dépôt à vue	4 838	0
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-968	0
Intérêts courus		
Intérêts courus sur dépôt à vue	29 748	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	-5 950	0
Total	27 669	0

PR3 : Autres produits

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 3.856 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Gain sur différence de règlement	3 856	0
Total	3 856	0

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 254.982 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Rémunération du gestionnaire	243 182	118 757
Rémunération du dépositaire	11 800	11 800
Total	254 982	130 557

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 11.450 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Honoraires du commissaire aux comptes	3 360	3 360
Redevance CMF	171	126
Perte/différence de règlement	7 641	0
Commissions bancaires	139	237
Impôts et taxes	135	712
Droit de timbre	4	0
Total	11 450	4 435

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2016</u>
Revenus des placements	22,174
Charges de gestion des placements	-15,907
Revenus nets des placements	<u>6,267</u>
Autres produits	0,241
Autres charges	-0,714
Résultat d'exploitation (1)	<u>5,793</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	<u>5,793</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-47,543
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	26,701
Frais de négociation	-0,949
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>-21,792</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>-15,998</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>-21,792</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>-21,792</u>
Valeur liquidative	<u>1 065,881</u>
Charges de gestion/ actif net moyen	<u>1,48%</u>
Autres charges / actif net moyen	<u>0,07%</u>
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	<u>0,54%</u>

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR MaxEspoir est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.000 DT et un maximum de 10.000 DT.